



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 28 juin 2018

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 28 juin 2018 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des éditeurs de presse

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les membres du Collège siégeant au Comité et présents à l'Assemblée Générale.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 28 juin 2018.

Date et signature



REUNION DU COLLEGE DES EDITEURS DE PRESSE 28 juin 2018

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 28 juin 2018 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des éditeurs de presse

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Collège des éditeurs de presse qui se réunira le 28 juin 2018.

Date et signature



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Réunion du 28 juin 2018

POUVOIR

A retourner au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du
Collège des éditeurs de presse

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les membres du Collège siégeant au Comité et présents à l'Assemblée générale.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 28 juin 2018.

Date et signature